

AVIS PUBLIC

Avis d'adoption d'un règlement d'urbanisme

Règlement numéro 2023-185-29 sur le zonage

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

- 2023-185-29 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé zonage, afin d'ajouter l'usage agricole spécifique (A5 (e)) « Centre équestre » dans la zone RAG-9.

Le règlement numéro 2023-185-29 sur le zonage entrera en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. [Le règlement](#) est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 8^e jour du mois de décembre 2023.

Signé : Manon Donais

Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière